

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

COMPTE- RENDU

PRESENTS :

Mesdames, BOURRIN Sophie, DUMAS Viviane, MAZOYER Martine

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel,

Excusés : Mme BESSET-CHAVE Anne (pouvoir à MAZOYER Martine), Mme BRIAS Geneviève (pouvoir à Sophie BOURRIN), Mr LAFERTIN Noël (pouvoir à Mr ROUDON Gabriel), Mme DAPVRIL Pascale (pouvoir à Mme DUMAS Viviane),

Absents : Mme MEILLER Caroline, Mr RAYNARD Daniel, Mr TROUVE Martial,

1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- D'ajouter :
 - o La convention de fourrière

Le conseil donne son accord à l'unanimité

2. Compte Rendu du 12 décembre 2017

Le compte-rendu du 12 décembre est approuvé à l'unanimité.

3. Travaux forêt communale : ONF / Convention des Chasseurs

Nous avons reçu un devis de l'ONF pour réaliser des travaux sylvicoles et maintenance

- le dégagement des plans de Mélèzes (parcelle 10)
- Travaux divers dans les peuplements (parcelle 9)
- Entretien du périmètre (parcelle 7)

Monsieur le maire propose de faire comme l'année dernière concernant la parcelle 10.

- conventionnement avec les chasseurs pour le dégagement des fougères au niveau des plans de Mélèzes contre une subvention de 450 € dans les conditions identiques.
- Commander les travaux de sylviculture de la parcelle 9 et la maintenance de la parcelle 7 par l'ONF pour 1593 € HT

Le conseil donne son accord pour les propositions du Maire et l'autorise à signer la convention d'entretien de la forêt avec les chasseurs pour 2018. Le conseil autorise aussi le Maire à signer le devis les travaux réalisés sur la parcelle 7 et la parcelle 9 pour un montant de 1593 € avec l'ONF.

4. Achat logiciel

Constatant plusieurs dysfonctionnements sur la messagerie de 2007, Monsieur le Maire propose de changer le pack Microsoft Office de l'ordinateur du secrétariat de mairie et l'Outlook du portable.

Le coût serait de 275 € TTC pour le pack complet et de 162 € TTC pour Outlook avec l'installation (90 €) pour un devis global de 527 € TTC.

Le conseil donne son accord pour la mise à jour des logiciels

5. Rapport CLECT

Suite à la loi NOTRe, au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a pris la compétence économique et notamment des zones d'activités économiques du Planil à Pélussin et de Verlieu à Chavanay. Le montant des dépenses/recettes affectés à ces zones est aussi transféré. Les charges à transférer s'établissent ainsi :

- Pour la commune de Pélussin : 4 844,69 €
- Pour la commune de Chavanay : 3 373,07 €

La commune n'étant pas concernée par ces zones, le conseil donne un avis favorable sans réserve.

6. Demande de subvention Classe verte de St Appolinard

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention de l'école de St-Appolinard. La commune de St-Appolinard a donné son accord pour la prise en charge de 50 % du transport soit 80 €. Pour information, la commune de St-Appolinard ne verse plus de subvention de fonctionnement au Sou des écoles depuis la prise en charge par les communes du coût de l'activité piscine. Concernant la commune de Véranne, une subvention est toujours versée au Sou des écoles (550 € en 2017). Cette somme est destinée à financer ce type d'opération, objet de la demande.

Au vu de ces éléments, le conseil ne souhaite pas donner une subvention au coût par coût et conserve le principe d'une somme globale versée directement au Sou des écoles qui est en charge de la gestion de ces dossiers.

7. Subvention DETR – Aire de jeux / terrain Multisports

Monsieur le Maire propose de demander la DETR pour le terrain multisports envisagé. Ce projet serait susceptible d'être éligible.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

8. Convention d'une solution de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalisé (iXACTES) et des flux comptables (iXHélios)

Suite à une décision du Département de la Loire afin de permettre une simplification administrative, la convention a été changée en condition général de mise à disposition qui reprend les mêmes engagements que la convention initiale consentie pour une durée de 5 ans. Cette convention permet d'utiliser la plateforme du département afin d'envoyer les actes administratifs dématérialisés.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ses conditions générales à l'unanimité.

9. Convention EPAT (Etude Prospective d'Aménagement du Territoire)

La convention EPAT avec le SIEL est arrivée à échéance le 1^{er} janvier 2018. Un renouvellement de convention est proposé. Cette convention n'est plus basée sur un forfait annuel. Elle comprend 2 options :

- OPTION 1 : un conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement, incluant une expertise sur les différents réseaux (électricité, télécommunication, éclairage publics et réseau de chaleur) et une assistance sur le financement des équipements publics à réaliser. La contribution se chiffre à 550 € par demande
- OPTION 2 : un conseil administratif et technique lors de l'élaboration, révision des PLU sur le volet réseaux et une réflexion pour inciter à la performance énergétique et environnementale. La contribution est de 850 € par demande

Le conseil décide de conventionner avec le SIEL pour l'option 1 et autorise le Maire à signer la convention.

10. Convention CDG42/CNRACL

Le CDG 42 propose une convention et un avenant de 2015 à 2018 relatifs à l'établissement des dossiers retraite CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire. Ce service est facturé à la demande.

Le conseil donne son accord au Maire pour signer la convention (2015 à 2017) et son avenant (2018).

11. Label centenaire – Demande de Subvention

Suite à la Labellisation de la commune pour le Label Centenaire, la commune a fait un dossier de demande de subvention (à envoyer avant le 23 janvier). La demande porte sur 30 % des dépenses prévues (6 000 €) compris le temps de bénévolat (valorisé à 2 000€).

Le conseil municipal valide la demande de subvention.

12. Conventionnement Fourrière

En cas de divagation d'animaux domestiques, la commune à la responsabilité de les capturer et doit prendre des dispositions pour les héberger.

Suite à la demande d'une personne qui a récupéré un chien sans retrouver le propriétaire malgré nos recherches, la mairie serait dans l'obligation de signer une convention avec un refuge.

Le refuge de Brignais a répondu, nous sommes dans l'attente d'une proposition du refuge du Fayet.

Le conseil municipal décide repousser la décision au prochain conseil.

Questions Diverses

- **DIA** : Le maire informe les conseillers des demandes d'intention d'aliéné. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.
- **PLU** : Une réunion à eu lieu avec le Parc Naturel Régional du Pilat concernant l'article 11 qui défini les principes fondateurs pour l'intégration au site. Une réunion avec les Personnes Publiques Associées est prévue pour le 30 janvier et une réunion publique pour le 27 février. Elle sera suivie d'une enquête publique. La commune peut espérer une approbation du nouveau PLU vers le dernier trimestre 2018.
- **STEP de Nurieux** : Une 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu le 23 janvier. Le démarrage des travaux est prévu pour le 12 février pendant 8 semaines hors intempéries
- **Voiries Communales** : Pour le chemin de Gorand, des trous commencent à se reformer. De plus, la commune de Véranne envisage de classer cette voie en Voie Communale comme le prévoit la commune de Maclas. Enfin suite à un oubli dans le classement des voies communales, le chemin de la Prat sera aussi classé dans un prochain conseil
- **Conférence maintien à domicile** : prévue le 29 janvier 2018 à 18h à la mairie de Maclas.

La séance est levée à 22 h 00

Prochaines séances le 6 mars 2018 et 10 avril 2018

Secrétaire de Séance
Michel BOREL